

SEANCE DU 31 MAI 2017

Sont présents : Mr. : Thierry MISSAIRE, Bourgmestre-Président ;
Mme & Mrs. : Jérôme de NEUVILLE, André LAHAYE et Bernard BONNECHERE, Echevins ;
Mmes & Mrs. : René SEUTIN -Président du CPAS, Benoît BUSTIN, Hélène PENDEVILLE,
Dominique LIBIOUL, Jean-Marie HEYNE, Yvonne PIRARD, Marcel RENQUIN,
Liliane GELAESEN, Rose-Marie GELAESEN, Fabrice SCIORRE et Luc LHOEST, Conseillers
communaux ;
Mr. : Christian VANDERBEMDEN, Directeur général.

Sont absentes excusées : Mmes Valérie LEBURTON, Echevine et Léa GAUNE, Conseillère
communale.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Conformément aux articles 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance précédente, mis à disposition des Conseillers, est considéré comme adopté si au cours de la présente séance aucune réclamation n'est déposée quant aux textes de cette séance du 08 mai 2017.

2. MOTION DE MEFIANCE INDIVIDUELLE CONSTRUCTIVE A L'EGARD DU BOURGMESTRE – VOTE.

Le chef de groupe PS, Monsieur Jean-Marie HEYNE, demande que soit adjoint au procès-verbal de la séance, la déclaration du groupe PS et les points de convergence pour une politique dynamique à Remicourt, lus par celui-ci lors de la discussion du point :

DECLARATION DU GROUPE PS

Lors du précédent conseil communal du 08 mai dernier, le groupe PS avait demandé et obtenu par 11 voix pour et 6 contre le report de la motion de méfiance individuelle contre le Bourgmestre déposée et signée par 5 dissidents du groupe majoritaire Entente Citoyenne. Cette proposition était fondée sur les éléments suivants :

1°) Après sa défense pour le moins virulente, le Bourgmestre avait notamment déposé une note juridique rédigée par son conseil et adressée aux conseillers communaux le dédouanant des accusations proférées à son égard par un ou plusieurs membres de sa propre majorité et concernant des dysfonctionnements au sein du CPAS.

L'avocat du Bourgmestre précisait qu'il ne comptait pas s'immiscer dans l'aspect politique de cette affaire mais, par ailleurs, n'excluait pas que les signataires de la motion n'aient à s'expliquer devant la justice. Alors que nous ne sommes nullement concernés par cette problématique, nous sommes profondément choqués par ces commentaires qui ressemblent furieusement à la plainte récemment déposée par PUBLIFIN à l'encontre de cinq députés wallons, membres de la commission parlementaire chargée d'analyser le fonctionnement de cette intercommunale et de formuler des règles de bonne gestion en toute transparence. Une telle attitude est inacceptable et met la démocratie en péril. La suspension de séance de un quart d'heure décrétée par le Bourgmestre rendait de toute manière impossible un examen sérieux des pièces déposées.

2°) Il était demandé au groupe PS de trancher dans un conflit ne le concernant pas vraiment et d'apporter l'apport en voix nécessaire à l'éviction du Bourgmestre et ce sans qu'aucune propositions concrètes pour un retour à une gestion responsable et transparente de notre belle commune ne soit formulées. Conscient du rôle incontournable que représente notre groupe au conseil communal, nous avons proposé de rencontrer tous les protagonistes de cette triste saga. Dans les discussions que nous avons tenues avec les uns et les autres, nous avons avancé de manière constructive une série de points de convergence sur lesquels nous pourrions marquer notre accord pour terminer la mandature en privilégiant l'essentiel c'est-à-dire l'intérêt de nos concitoyens. Les principaux de ces points concernaient :

- le personnel communal et du CPAS qui aspire à travailler dans la sérénité et avec des perspectives de nomination pour le personnel contractuel.
- la mise en place d'un code de bonnes pratiques politiques avec notamment la restauration de la commission des finances, le respect des délais dans l'examen des dossiers devant être soumis au conseil et en particulier les ordres du jour, les budgets et compte ainsi que les plans stratégiques des intercommunales et des autres organismes supra-communaux.
- la modération à apporter dans certains types investissements en appliquant un recentrage, un resserrement et une priorisation dans l'exécution du programme des travaux extraordinaires.
- la réactivation de certains dossiers comme le projet INFRABEL et le RUE, l'extension et le rafraîchissement des marquages routiers, la réorientation de la politique de notre commune en matière de logements sociaux, la mise en place du taxi social et la construction à envisager à terme de nouveaux locaux scolaires en adéquation avec la croissance et le rajeunissement de la population de notre commune.
- l'instauration d'un cadastre des groupements sportifs et la mise en place d'une politique concrète d'aide à apporter aux associations ainsi que la révision du projet inadéquat de nouvelles infrastructures sportives.

Voilà quelques-uns des thèmes qui ont été évoqués. Cela nous amène à déposer aujourd'hui dans les mains du directeur général un document étoffé et constructif à joindre au procès-verbal de cette séance.

3°) Nous étions également interloqués par l'attitude des deux échevins CDH qui sous le couvert d'une certaine forme de loyauté se seraient abstenus en nous laissant faire le sale travail pour ensuite rejoindre le groupe des dissidents en conservant ainsi leur fonction scabinale.

Nous devons bien avouer que ni les uns ni les autres, à des degrés divers il est vrai, n'ont pu, à l'issue des consultations, nous apporter tous les apaisements que nous sommes en droit d'attendre.

Depuis le 08 mai dernier, de nouveaux éléments sont encore venus brouiller un peu plus des cartes déjà pipées. Nous avons ainsi appris le soutien inconditionnel de la fédération de Huy-Waremme du MR au Bourgmestre Thierry MISSAIRE alors qu'il est complètement lâché par ses propres colistiers MR lesquels vont sans doute être exclus de leur propre parti. Un pas de côté du Bourgmestre aurait sans doute permis une clarification et l'apaisement attendu. Il porte donc une lourde responsabilité dans la crise que nous traversons. Quant à la fédération du PS de Huy-Waremme, elle prônait logiquement une solution plus globale au travers d'une motion de méfiance constructive qui aurait permis de mettre en place une nouvelle majorité plus large et par voie de conséquence beaucoup plus stable. Mais nous affirmons que cette dernière, même si elle souhaitait une unanimité dans notre prise de position, nous a permis de choisir la solution du moindre mal pour notre commune en notre âme et conscience. Nous nous inscrivons donc en faux par rapport à certaines allégations lues dans la presse. Entre temps, nous avons aussi appris la démission imminente de l'échevine CDH, Madame LEBURTON.

Si c'est le cas, l'avenant au pacte de majorité que nous sommes censés approuver aujourd'hui devrait déjà être révisé lors d'une toute prochaine séance sauf si le choix de fonctionner avec un échevin en moins était opéré comme le permet le code de la démocratie locale et de la décentralisation. Dans le cas contraire cela, il faut bien l'avouer, ne ferait pas très sérieux ! Enfin, la gestion du CPAS se complique de jour en jour. Un malaise profond y règne avec les pressions exercées par la justice sur des conseillers complètement désarmés concernant des plaintes diverses empêchant notamment le Président d'exercer certaines fonctions organiques et responsabilités qui lui incombent. Ce malaise vient d'ailleurs de se traduire par la démission de Madame Françoise BERNARD, par ailleurs Présidente de la section locale du MR, et fraîchement installée en lieu et place de Madame Dominique LIBIOUL.

Après maintes réflexions, c'est avec le sentiment désagréable d'avoir été pris en otage et persuadés qu'une meilleure solution était possible que nous avons pris notre décision. C'est donc la mort dans l'âme et du bout des lèvres que nous soutiendrons par 3 voix pour et quatre abstentions la motion de méfiance individuelle à l'encontre du Bourgmestre. Nous précisons que ce vote est le fruit d'une décision collective visant à donner à notre commune la possibilité d'être gérée correctement dans l'intérêt des citoyens pour terminer dignement la mandature. Nous réaffirmons également que, durant cette période, nous en tiendrons strictement aux points de convergence que nous avons proposés. Enfin, pour les raisons qui viennent d'être évoquées et dans la complète ignorance des attributions des

membres du nouveau collège communal, nous nous abstenons sur l'avenant au pacte de majorité. Nous souhaitons également que cette déclaration soit jointe au procès-verbal de cette séance.

POINTS DE CONVERGENCE POUR UNE POLITIQUE DYNAMIQUE A REMICOURT

PREAMBULE

Il reste un peu plus de 18 mois avant que la mandature communale 2012-2018 ne s'achève. Lors du dernier conseil communal du 08 mai 2017, une motion de méfiance individuelle à l'encontre du Bourgmestre Thierry MISSAIRE a été introduite par cinq membres de sa propre majorité Entente Citoyenne. Les huit conseillers du groupe PS minoritaire au conseil ont demandé le report provisoire de cette motion. Ce report a été entériné par le vote des conseillers. Le groupe PS a considéré qu'un nouvel échiquier politique constitué de huit conseillers EC, 8 conseillers PS et un conseiller isolé et libre, en l'occurrence Thierry MISSAIRE, ne serait pas de nature à apporter l'apaisement nécessaire si des convergences importantes n'étaient pas trouvées entre les deux groupes principaux. Au vu de la situation politique chaotique que connaît notre commune depuis de trop longs mois, le groupe PS souhaite qu'un cadastre des dossiers encore réalisables soit établi. Le groupe PS souhaite également qu'un code de bonne pratique assurant la gestion de la chose publique en toute transparence soit arrêté et respecté par les parties jusqu'à la fin de la mandature. Dès lors, c'est dans un esprit constructif visant avant tout l'intérêt et le bien-être de nos concitoyens que nous proposons qu'un avenant soit ajouté au programme de déclaration de politique générale adopté le 28 février 2013 et incluant les points suivants.

LE PERSONNEL COMMUNAL

La commune de REMICOURT fonctionne grâce à un personnel compétent, dynamique, disponible et efficace. Malheureusement, au cours de ces dernières années, il a été soumis à trop de mutations et à des pressions inacceptables notamment au CPAS. Il convient donc de restaurer un climat de sérénité, de confiance et de bien-être au travail. En particulier, la politique de nomination des agents APE doit être ré-envisagée à la lueur des données chiffrées fournies par les directeurs généraux et par le directeur financier de la commune. En effet, chaque travailleur mérite de bénéficier d'une pension décente après de longues années de bons et loyaux services.

CODE DE BONNES PRATIQUES POLITIQUES

Le conseil communal est le lieu où les débats démocratiques doivent se dérouler avec un maximum de sérénité et dans le respect mutuel des opinions et des prises de position des uns et des autres. Tous les dossiers qui demandent son approbation doivent être abordés et discutés au conseil communal en toute transparence, dans les meilleurs délais et en tout cas ceux prévus par la loi. Le groupe PS pense entre autres :

- à l'élaboration des budgets et comptes communaux. A cet égard, nous souhaitons le rétablissement de la commission des finances. Au vu de la situation financière délicate des communes mais aussi sur base d'autres paramètres, nous pensons qu'il serait bon d'entamer une réflexion approfondie sur la fiscalité.
- à la discussion au conseil communal des plans stratégiques des intercommunales auxquelles participe notre commune et qui ont des répercussions sur celle-ci.
- à l'examen et à l'approbation des synergies à établir avec les communes voisines et avec celles de l'arrondissement de HUY-WAREMME. Il s'agit aussi d'assurer le suivi des accords et des conventions déjà existantes.
- à la recherche de sources de financements publics dans les secteurs des travaux, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et dans tous les autres domaines qui concernent notre commune.
- à un examen approfondi du RUE qui détermine le développement futur et la mobilité au sein du quartier de REMICOURT. Nous pensons aussi que nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion plus large pour les autres quartiers et en particulier celui de POUSSET.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET POLITIQUE EN MATIERE DE TRAVAUX PUBLICS

Depuis de nombreuses années, le profil financier de la commune dressé par la banque des communes BELFIUS indique que la commune de REMICOURT compte parmi les mieux équipées en matériel roulant de voirie et en équipements. Depuis lors, de nombreuses acquisitions ont encore été réalisées. Par contre, l'effectif du personnel de voirie est resté constant. Si ce matériel favorise effectivement le travail des ouvriers et permet de nouvelles réalisations, il ne faut pas qu'il devienne pléthorique et par

voie de conséquence sous-utilisé. De plus, les frais de fonctionnement du charroi ne cessent de croître. Nous préconisons dès lors qu'une modération dans ce type d'investissements soit opérée.

Sur le plan des grands travaux qui ne relèvent pas de la compétence de nos ouvriers nous pensons que le plan d'investissements extraordinaire doit être resserré autour de projets encore réalisables en cette fin de mandature.

Ces projets doivent être affectés d'un coefficient de priorité. Nous pensons notamment :

- à la finalisation des travaux prévus dans le cadre des droits de tirage 1 et 2 de 2010 et 2011 et ceux qui ont déjà reçu l'approbation du conseil communal.
- à la finalisation des ouvrages visant à lutter efficacement contre les inondations tels qu'ils avaient été prévus dans le projet AQUADRA et le plan « pluies » (bassin de retenue du Pont Bonne).
- à la démolition de l'ancienne maison communale de LAMINE et à l'étude de l'affectation du site.
- au démantèlement de l'infrastructure sportive de HODEIGE.
- à la rénovation extérieure du bâtiment de la gare abritant l'ILA et le magasin de seconde main (projet en cours) et à la réfection de la toiture de la maison communale.

Nous constatons également que, faute d'un entretien régulier, de nombreuses voiries de notre commune se dégradent dangereusement. Nous préconisons donc qu'un vaste projet de réfection de la couche superficielle incluant plusieurs voiries soit étudié en 2017 et réalisé en 2018.

Il convient également de réfléchir sur les investissements futurs visant à moderniser notre réseau de voirie en ce compris la résolution des problèmes résiduels relatifs à l'éégouttage et à l'adduction d'eau alimentaire.

MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE

En cette matière, il semble indispensable :

- de réactiver le projet INFRABEL qui avait été entamé avec l'élargissement du pont de la rue de BOVENISTIER. Ce projet détermine à terme la mobilité de l'entièreté du quartier de REMICOURT, le confort des usagers du chemin de fer, l'accès aux services communaux ainsi qu'à celui de divers services tels que l'école communale, la poste et les commerces.
- de réaliser sans retard le rafraîchissement des marquages routiers et en particulier les bords de certaines routes et passages les plus fréquentés, des zones de stationnement et des traversées piétonnes.

SOCIAL

La priorité première est de rétablir la pacification et l'efficacité dans le fonctionnement du CPAS. Celle-ci implique la non-ingérence du pouvoir politique et la plus absolue discrétion des délibérations des conseils de l'action sociale et dans l'accueil et le suivi des dossiers des personnes fragilisées.

Nous pensons aussi qu'il est indispensable de réorienter la politique de notre commune afin de mieux cerner la demande en logements sociaux indispensables pour accueillir les citoyens les plus fragilisés. Cela ne pourra se réaliser qu'en restaurant des liens privilégiés avec notre partenaire la SCRL « Home WAREMMIEN ».

Nous sommes favorables à la mise en place d'un taxi social que nous avons inscrit dans notre programme pour la mandature en établissant, le cas échéant, des partenariats avec les communes voisines et des opérateurs privés.

Il conviendra aussi d'opérer dans les meilleurs délais une modification budgétaire pour permettre l'engagement du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'extension de la crèche communale.

Celle-ci sera aussi l'occasion de faire le point sur la situation financière de la commune à la veille du vote des taxes et de l'élaboration du budget 2018.

ENSEIGNEMENT ET CULTURE

Dans le domaine de l'enseignement, les travaux prévus dans nos diverses implantations scolaires et approuvés par le conseil communal doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

Nous pensons qu'à relativement court terme, au vu de l'augmentation de notre population et de son rajeunissement, il faudra envisager la construction de nouveaux locaux scolaires et prioritairement à REMICOURT.

Nous pensons aussi que la promotion de notre enseignement primaire doit être renforcée à la veille de la prochaine rentrée scolaire. Ce travail doit être pris en charge par le directeur des écoles.

En matière culturelle, tout doit être fait pour que, dans le cadre du nouveau décret sur les centres culturels, notre centre culturel soit enfin reconnu et décemment subventionné. Cela permettra de diversifier et d'enrichir encore la palette et l'offre culturelle déjà proposée. Il s'agira aussi de renforcer les synergies avec les communes voisines et les collaborations avec les centres culturels voisins et tous

les opérateurs actifs dans le domaine de la culture. Les relations avec la gérance de la cafétéria, en fonction de la convention passée avec cette dernière par le centre culturel, doivent être améliorées. La problématique du parage aux abords du centre culturel de REMICOURT devra aussi, à court terme, trouver une solution raisonnée.

Nous pensons aussi qu'une plus grande attention doit être accordée à la promotion du Musée de la Hesbaye, fleuron dans le domaine de la mise en valeur de notre patrimoine régional.

SPORTS

En matière sportive, nous souhaitons qu'un cadastre des associations sportives de notre commune soit enfin établi et que celles-ci puissent bénéficier d'un subside de fonctionnement établi sur base de critères objectifs.

A notre sens, le projet de nouvelles infrastructures sportives actuellement en cours doit être revu en profondeur en prenant en compte les besoins réels des futurs utilisateurs. Une réelle concertation avec les utilisateurs de terrain doit être organisée sans retard.

CONCLUSION

Il est clair que cet inventaire est loin d'être exhaustif et que le groupe PS est disposé à débattre de tout autre sujet dans un esprit constructif. Il constitue cependant une base de travail sur laquelle nous nous appuyerons dans nos prises de décisions dans les prochains mois.

Comme mandataire communal responsable, notre volonté est, au delà des vaines querelles partisans, d'élever le niveau des débats et d'œuvrer pour le bien-être de tous nos concitoyens dans le respect des valeurs qui sont les nôtres et pour lesquelles nous avons été élus.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment en ses articles L1123-1, L1123-4 et L1123-14 ;

Vu sa délibération du 03 décembre 2012 adoptant un pacte de majorité ;

Considérant la Motion de Méfiance individuelle constructive à l'égard du Bourgmestre, déposée au bureau du Directeur général de la commune de Remicourt, ce 24 avril 2017 ;

Considérant l'accusé de réception et le rapport établi par Monsieur le Directeur général en date du 24 avril 2017 ;

Attendu que la motion de méfiance individuelle constructive a été affichée et adressée aux membres dudit Conseil sans délai ;

Attendu que ladite motion présente un successeur au Bourgmestre en fonction de l'article L1123-4 du C.D.L.D. et que celle-ci a été signée par une majorité des conseillers du groupe politique E.C. (Entente Citoyenne) constituant le pacte de majorité ;

Attendu qu'un avenant au pacte de majorité sera proposé au Conseil pour la succession de l'échevin désigné Bourgmestre par dévolution légale ;

Entendu la défense et l'argumentation des différents éléments constituant celle-ci, présentées par Monsieur Thierry MISSAIRE, Bourgmestre ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

Par 9 voix Pour, 2 voix Contre (Mrs MISSAIRE et LAHAYE) et 4 Abstentions (Mmes PIRARD, L. GELAESEN, R-M. GELAESEN et Mr SCIORRE) ;

DECIDE de considérer la motion de méfiance individuelle constructive à l'égard du Bourgmestre comme recevable et de l'adopter telle que présentée au Conseil.

ACTE la « démission » de Monsieur Thierry MISSAIRE en qualité de Bourgmestre et la désignation de Monsieur Jérôme de NEUVILLE, en vertu de l'article L1123-4.

Monsieur Thierry MISSAIRE se lève et quitte la séance.

3. INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT DU BOURGMESTRE.

Le Conseil communal,

Vu la délibération de ce jour acceptant la motion de méfiance individuelle constructive à l'encontre du Bourgmestre Thierry MISSAIRE ;

Vu sa délibération du 03 décembre 2012 adoptant un pacte de majorité ;

Attendu qu'en application de l'article L1123-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui stipule qu'« est élu de plein droit bourgmestre, le conseiller de nationalité belge qui a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité adopté en application de l'article L1123-1 », c'est Monsieur Jérôme de NEUVILLE qui est élu Bourgmestre de plein droit ;

Vu l'article L1126-1 du CDLD, qui prévoit une prestation de serment du bourgmestre qualifiée ;
Considérant que le bourgmestre nouvellement désigné doit prêter serment entre les mains du premier échevin en charge également et, à défaut, le deuxième ou le suivant parmi les échevins en charge ;

Considérant que le bourgmestre élu ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2 ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que bourgmestre ;
DECLARE :

Les pouvoirs du bourgmestre, Jérôme de NEUVILLE, sont validés.

En l'absence de Madame Valérie LEBURTON, 2^{ème} Echevine, Monsieur André LAHAYE, 3^{ème} Echevin, invite dès lors le bourgmestre élu à prêter serment entre ses mains et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."

Monsieur Jérôme de NEUVILLE est dès lors déclaré installé dans sa fonction.

4. ADOPTION D'UN AVENANT AU PACTE DE MAJORITE ADOPTE EN DATE DU 03.12.2012.

Le Conseil communal,

Vu l'article L1123-1 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1123-2 du même Code ouvrant la voie d'un avenant au pacte en cours de législature ;

Vu sa délibération du 03 décembre 2012 adoptant un pacte de majorité ;

Vu sa délibération de ce jour, 31 mai 2017, adoptant la motion de méfiance individuelle constructive à l'égard du Bourgmestre, Thierry MISSAIRE ;

Considérant l'avenant au pacte de majorité signé par le groupe E.C. déposé entre les mains du Directeur général, en date du 02 mai 2017 ;

Considérant que cet avenant est recevable, car signé par la majorité des membres du groupe E.C. (Entente Citoyenne) et par l'ensemble des personnes y désignées ;

Par 7 voix Pour et 7 Abstentions (Mrs HEYNE, LHOEST, RENQUIN, SCIORRE et Mmes L. GELAESEN, R-M. GELAESEN, PIRARD) ;

ADOPTE l'avenant au pacte de majorité suivant :

► **Bourgmestre** : Jérôme de NEUVILLE

► **Echevins** : 1. Valérie LEBURTON

2. André LAHAYE

3. Bernard BONNECHERE

4. Hélène PENDEVILLE

► **Président du CPAS** : René SEUTIN

5. ECHEVIN - INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT.

Le Conseil communal,

Vu la délibération de ce jour adoptant une motion de méfiance individuelle constructive à l'encontre du Bourgmestre conformément à l'article L1123-14 du CDLD ;

Vu la délibération de ce jour adoptant un avenant au pacte de majorité conformément à l'article L1123-2 du CDLD ;

Vu l'article L1126-1 du CDLD, qui prévoit une prestation de serment des échevins entre les mains du bourgmestre ;

Considérant que le prescrit de l'article L1123-8 du CDLD est respecté, en ce sens que les deux sexes sont représentés parmi les échevins ;

Considérant que la personne désignée par l'avenant au pacte de majorité pour remplacer l'Echevin désigné Bourgmestre par dévolution légale, conformément à l'article L1123-4, ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2 ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation des pouvoirs de Madame Hélène PENDEVILLE en qualité d'Echevin ;

DECLARE :

Les pouvoirs de l'Echevine Hélène PENDEVILLE sont validés.

Le Bourgmestre Jérôme de NEUVILLE invite l'Echevine élue à prêter serment entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."

L'Echevine est dès lors installée dans sa fonction.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,
